

Cyclomoteur

CH 7538

Marques des véhicules	ALPA ALPINA CRESTA KRISTALL MONTANA MOGR/RODEO SCHWALBE STACO TORNAO UTO	
Constructeur du cadre	ALPA-WERKE AG SIEMACH, 8370 Siernach /TG	Type Cross 2000
Constructeur du moteur	FICHTEL & SACHS AG, Schweinfurt / D	
Identification	"CR 2000 / ...." devant le No du cadre	
Plaquette constructeur	à l'avant, sur tête de direction	
Número du cadre	à gauche, en bas sur le socle de la béquille +)	
CM + Fiche d'homolog. No	à gauche, en bas sur le socle de la béquille +)	
Identification du moteur	"503 ABLCH/SACHS/47 cm <sup>3</sup> " sur la soufflerie (plaquette) "30 km/ 12" à droite, au pied du cylindre	
A partir du No de cadre	-	
Importateur principal	-	
	Vehicule homologué prototype	

## Construction du véhicule

Construction du cadre	cadre en tubes		Moteur *)		
	AV= fourche télescopique / AR= amortisseurs méc.		Marque	SACHS	Type 503 ABLCH
Transmission	automatique		Alésage	38	Course 42
Nombre de vitesses	2		Cylindrée	47,6	
Crous-entrainée	558		Puissance en CV	1,2	à t/min 3600
Entrainement	chaîne secondaire, 16 x 40 dents		Régime du moteur	5720	à 30km/h
Couronne fixée	vissée, vis rivées		Marque carburateur	BING 1/12/...	Gicleur princ. 49 - 52
Tour complet du pédalier	3180		Silencieux	592 x Ø 55	désignation CH 7517 e)
Longueur des manivelles	140		Silencieux d'aspir.	filtre à air sec avec élément papier	
Selle/Guidon réglable	> 70		Déparasitage	OC2, annexe 8, chiffres 3+4 = "B"	
Frein roue avant	mécanique, tambour		Bruit x)		
Frein roue arrière	mécanique, tambour		Vhc en marche	66,75 dB/A à U/min	5150 Vmax 27 km/h
Equipement suppl.	-		Mesure à proximité	74,5 dB/A à U/min	2700
			Mesure des gaz	xx)	

## Equipement

Feu de route	CEV CH 1 7520 01 + 193	15 W	Dimensions		Poids
Feu de croisement	CEV CH 1 7520 01 + 193	15 W	Longueur	1750	Poids à vide 49,5 +-)
Feu rouge	ULO CH 1 0534 01	2 W	Largeur guidon	640	Poids garantie 150
Catadioptré	I (E)		Hauteur max.	1130	Dimens. pneus 2 1/4 - 17
Catadioptrés aux pédales	UNION TPP 19		Empattement	1150	
Béquille	centrale		Réservoir carburant	5,0 lt.	Charge avant 100 / 2,5
Anvoi	verrou au guidon				Charge arrière 100 / 2,5
Puissance génératrice	17 watts				pour Vmax 50
Avertisseur	timbre cycle				

Indications pour le permis de circulation

Marque voir ci-dessus Type Cross 2000 FH No CH 7538

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Une bague en acier trempé, d'un diamètre intérieur de 9,9 mm, est soudeée dans le canal d'aspiration du cylindre.
- + ) No du cadre, CM, No de la fiche d'homologation (variante de l'emplacement): à l'arrière en haut sur le cadre, près du porte-bagages.
- + ) Livrable sur demande avec roues en alliage léger "GRIMECA" E 1,35 x 17 poids du véhicule 50 kg;  
fixation de la couronne sur la roue en alliage léger: vissées et les vis bloquées depuis l'arrière.
- x) Complément du 22.03.1982 à Berne - Sta/jak  
A partir du No du moteur : 10.301.966  
Nouvelles méthodes de production (piston à double ovale, jeu de montage plus petit)  
diminution du bruit  
Bruit : vhc en marche = 66,0 dB/A à 5600 t/min., Vmax 28,7 km/h  
à l'arrêt = 58,0 dB/A à 2700 t/min.
- xi) Complément du 15.09.1983 - jak  
Mesure des gaz : selon les prescriptions 01.10.1983  
Numéro d'homologation = CH 00 0203 (approbation valable pour gicleur princ. 48)  
Emplacement du signe d'homologation = à gauche, en bas sur le socle de la béquille ou  
à l'arrière en haut sur le cadre, près du porte-bagages  
Emissions des gaz d'échappement = CO 5,85 g/km, HC 3,13 g/km
- o) Complément du 30.10.85 à Berne - WS  
Variante de silencieux : 610 x ø 55 mm, désignation "CH 93", (valable uniquement pour les vhc ayant déjà été mis en circulation; la fiche de barrage du 01.07.85 reste en vigueur)

Lieu et date de l'homologation Berne, 22.12.77

Remplace fiche d'homologation CH 7538 du 15.09.83  
Variante de silencieux (30.10.85) - WS

Service fédéral d'homologation

Cyclomoteur

ALPA, ALPINA, CRESTA,  
KRISTALL, MONTANA,  
MOOR/RODEO, SCHWALEB,  
STACO, TORNADO, UTO

Cross 2000

CH 7 5 3 8

FICHE DE BARRAGE

Vérification de la conformité au type homologué:

Constatations:

- poids à vide = 56,8 kg (autorisé 55,0 kg)
- vitesse maxi = 32,3 km/h (autorisé 30,0 km/h)
- mesure du bruit = 72,0 db(A) (limite 67,0 db(A))
- puissance maxi = 1,041 kW à 3600 /min (valeur d'homologation:  
0,90 kW à 3600 /min)
- puissance du moteur à nVmax = 0,52 kW à 5750 /min (autorisé 0,44 kW)

Décision du Service féd. d'homologation (art. 103, 2e al. OAC)

L'approbation du type est retirée avec effet immédiat.

Berne, 1.7.85 Gau/Ni

Modification de la décision du 1er juillet 85 (contrôles subséquents 2. - 8.7.85)

Pour les cyclomoteurs dont le permis de circulation a déjà été délivré (art. 91 OAC), des plaques de contrôle seront remises si une attestation écrite du détenteur de la fiche d'homologation ou du représentant de marque existe, selon laquelle le cyclomoteur en question est équipé après coup du système d'échappement homologué no "CH-7517/2". Il est recommandé aux autorités d'immatriculation de faire des contrôles par sondages.

Berne, 1.7.85/15.7.85 Gau